

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H. SAINT-POL

SAMEDI

28

JANVIER 1922

« A la Conférence de Cannes, nous avons réussi, pour la première fois à exposer librement et autrement que dans un interrogatoire la vraie situation de l'Allemagne... A la Conférence de Gênes nous espérons... »

(Discours du chancelier Wirth.)

N'espère-t-il pas beaucoup trop ?

Quatorzième Année. - N° 4.720

ABONNEMENTS :
1 an 6 m. 3 m.
France et Etranger... 25. 13.
Autres départ... 32. 28. 15.
Union postale... 62. 34. 18.
— TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Nuages sombres

La guerre à coups d'épingles anglo-française, semble devoir prendre avant peu les mêmes proportions que la guerre mondiale et s'étendre à toutes les nations. Les Etats-Unis eux-mêmes, tout en prétendant se désintéresser des affaires européennes entrent délibérément dans la danse et menacent nous une guerre de laquinerie, de reproches amers de critiques sévères, de menaces même. Ils ne mobiliseront certes pas leur flotte de guerre, ils ne marcheront pas contre nous, les armes à la main, mais ils nous demanderont, ils l'ont déjà fait, le paiement des intérêts des sommes qu'ils nous ont avancées, et leur remboursement intégral. Après le sénateur Mac-Cormick, c'est M. Borah qui a déclaré que les alliés par la révision du traité de Versailles, la réduction de leurs armées à des proportions raisonnables pouvaient le faire, et qui, nous prenant directement à partie, a prétendu ne pas comprendre que la France ait besoin de près d'un million d'hommes pour se protéger contre l'Allemagne dont l'armée est réduite à 100.000 officiers et soldats.

Sur le papier, aurait-il dû ajouter. Il n'est pas sans ignorer d'après les documents fournis, que l'Allemagne peut mobiliser du jour au lendemain, près d'un million de soldats parfaitement aguerris, auxquels viendront se joindre, au bout de deux semaines, des millions de réservistes bien encadrés, des sapeurs aériens, des avions, des avions de combat, des avions de bombardement et de chasse, que tous ses chimistes préparent dans leurs laboratoires, toute une série de gaz asphyxiants.

Qu'est-ce cela ? pense-t-il sans doute. La conférence de Washington a interdit l'emploi de ces gaz, de ces liquides incendiaires. Et après ? Le tribunal de la Haye, n'avait-il pas fait ces mêmes défenses, et l'Allemagne qui avait adhéré à ses conclusions, a passé outre, et hier encore, son chancelier, sommé de livrer les coupables, s'y est absolument refusé.

Ce que l'Allemagne a fait de 1914 à 1918, elle le recommencera demain, le cas échéant, sans la moindre hésitation, avec plus de cynisme encore. Elle complétera, comme durant la Grande Guerre, sur la victoire, et pour elle, on le sait, la force continue à brimer le droit. Serait-elle vaincue ? Instruite par l'expérience actuelle, elle sait comment on échappe aux sanctions, et par conséquent, elle ne s'inquiéterait pas des conséquences de ses crimes, recourrait à ses manœuvres actuelles, plus fort même qu'aujourd'hui, car elle serait en droit de soutenir : « Je n'ai pas à la conférence de Washington, signé ses décisions. »

Avec un peu plus de réflexion, M. Borah se serait lui sur la question du désarmement. Depuis dix ans, la France n'aurait plus qu'une armée de 100.000 hommes, si les Etats-Unis avaient ratifié le traité de Versailles, avaient voté le pacte de garantie franco-anglo-américain, accepté par le président Wilson. Ayant foi aux promesses américaines, la France a renoncé à la frontière du Rhin ; le congrès des Etats-Unis s'est dérobé ; notre pays n'est pas défendu au nord-est, contre une attaque allemande, notre pays lésé devrait encore désarmer, se jeter volontairement dans la gueule du loup allemand.

Du côté anglais, les exigences sont encore plus impérieuses. Furieux de la retraite du cabinet Briand, dont malgré les dires de l'ancien président du Conseil, il dirigeait la politique extérieure, pour le plus grand bien de l'Angleterre, il entend maintenant s'imposer à sa politique intérieure, et ne pense pas ses mots, il a dit : « Les hommes qui n'aiment pas les conférences, sont ceux qui n'aiment pas à faire face aux réalités. »

Réaliste, M. Lloyd George, l'est plus que n'importe quel homme d'Etat. Du traité de Versailles, — nous sommes loin de lui en faire un crime, — il a tiré tout ce qu'il pouvait, beaucoup plus qu'il n'espérait. Par conséquent, il devrait admettre que la France, moins bien partagée que l'Angleterre, bien que mille fois plus éprouvée, en tire ses enseignements, les avantages qui lui sont dus. Tant qu'il n'a pu obtenir ce qu'il désirait, il était de tous les alliés, le plus exigeant, le plus intraitable ; maintenant qu'il est servi au-delà de ses ambitions, il n'admet pas que d'autres réclament leur dû. Mis en goût, en appétit par les faiblesses de M. Briand, il a jeté son dévolu sur l'Europe dont il veut faire la vassale de l'Angleterre. De là, l'idée de la conférence, nous pourrions dire, de la foire politique de Gênes, à laquelle sont convoqués toutes les nations européennes, à laquelle prendront part environ mille délégués. De cette Babel moderne, où les trois-quarts et demi des participants ne trouveront pas ce qui se dira, M. Lloyd George pensait être le maître, et réorganiser l'Europe, à sa guise, sans que personne ose résister à ses fantaisies. Derrière lui, il menait l'Allemagne vaincue, la République dévastée des Soviets ; il en avait fait ses alliés en leur donnant à entendre, qu'il travaillait également et surtout pour elles ; il acceptait leur concours sans exiger de l'Allemagne qu'elle exécute le traité de Versailles, sans demander à la Russie, la moindre garantie.

En principe, il avait admis les conditions de M. Briand, certain d'avance qu'aux cours des débats, il lui arracherait de nouvelles concessions. Mais M. Briand tombé, est remplacé par M. Poincaré, qui formule des mêmes réserves, des mêmes exigences que les pourparlers devaient, si allusion directe ou indirecte est faite à la révision du traité de Versailles, dont il veut l'abolition, la France reprendrait sa liberté. La Belgique suivrait fatalement. Sans les Etats-Unis, la Belgique, la France, la Conférence de Gênes serait sans autorité, sans prestige, la modification de l'Europe renvoyée aux calendes grecques.

Et M. Lloyd George, qui voit son étoile briser, dont la politique est depuis quelques jours très attaquée dans son pays, au lieu de monter au Capitole, roulerait au Las de la Roche Tarquenne.

La politique du Premier anglais est inexorable, à moins qu'à Washington ait été

Le nouveau vice-président de la Chambre des députés



M. CHASSAING-GOYON

qui, ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé hier, a été élu vice-président de la Chambre des députés, par 250 voix, sur 336 votants.

Il remplace M. Raberti, passé au ministère de la marine.

conclu un accord secret partageant le monde en trois : les deux Amériques aux Etats-Unis, l'Asie au Japon, l'Europe aux Anglais. Alors M. Lloyd George, qui ne s'en doute pas, verrait se dresser l'Allemagne et la Russie, dont il veut la reconstitution. Dans ce cas, il se réserverait sans doute, l'Afrique, ce qui déjà lui appartient en partie, et dont il convoite la totalité. Qui sait, si ce n'est pas dans ce but qu'il veut que l'Italie et la France n'aient plus de marine de guerre. Réves grandioses, qui s'évanouissent certainement, mais non sans avoir donné naissance à de nouvelles guerres mondiales.

Des nuages sombres s'amoncellent à l'horizon politique. La France doit veiller avec soin. Son avenir est en cause. A Gênes vont se jouer ses destinées et celles du monde.

P.-H. SAINT-POL.

Les lettres anonymes de Tulle devant le Sénat

Il s'agissait d'une affaire du ressort de simple police. On l'enfia un peu trop...

Paris, 27 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 25 sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Après le dépôt de divers rapports, on passe à la discussion des interpellations Jenuovrier et Lebert, à propos des moyens occultes employés par certains juges d'instruction pour arriver à la découverte de la vérité.

Il s'agit des incidents de Tulle. Un décret a pourtant paru, ce matin, relevant de ses fonctions le juge d'instruction en question. D'autre part, M. Jenuovrier, malade, est absent.

M. Barthou, garde des Sceaux, est au banc du gouvernement.

M. Lebert expose que c'est à la suite du mariage d'un chef de division à la préfecture de la Corrèze avec une de ses auxiliaires que des lettres anonymes et diffamatoires coururent la ville de Tulle. Le greffier du Conseil, mêlé à cette affaire, tomba malade et mourut.

Le chef du parquet crut, alors, devoir qualifier d'homicide par imprudence le fait dont se saisit le juge d'instruction alors que la contravention encourue par l'envoi d'une lettre anonyme est du ressort du tribunal de simple police.

L'orateur s'élève, ensuite, contre les procédés du juge d'instruction qui, pour découvrir les coupables, transforma son cabinet en cabinet de magie.

M. Barthou reconnaît que le magistrat a employé des procédés auxquels il n'aurait pas dû avoir recours.

Dans ces conditions, ajoute-t-il, j'ai estimé qu'il ne pouvait conserver l'instruction, je la lui ai enlevée. De plus, devant l'émotion produite à Tulle, M. Richard sera déplacé.

M. de Monzie demande au Sénat de voter l'ordre du jour pur et simple en lui donnant le sens de la confiance pour le gouvernement et de la bienveillance pour le magistrat en cause.

M. Lebert se déclare satisfait des explications de M. Barthou, et l'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté.

Le Sénat s'ajourne à mardi 31 janvier 15 heures.

LE MARCHÉ DES FARINES EST A LA BAISSÉ

Paris, 27 janvier. — M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, Aubrand, préfet de la Seine, et Clairgeon, directeur de l'approvisionnement général de Paris, ont eu, ce soir, une Conférence dans le cabinet du Ministre avec le président et les membres du bureau du syndicat de la boulangerie, et avec le président et le secrétaire du syndicat de la meunerie du département de la Seine.

Après une longue discussion, les membres du bureau du syndicat de la boulangerie se sont montrés disposés à un nouvel abaissement du prix du pain à 1 franc le kilo.

LA CHAMBRE VOTE LE RENFLOUEMENT DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Auparavant le Gouvernement promet de châtier les responsables de ce krach

Paris, 27 janvier. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Raoul Péret.

On adopte, sans débat, le projet ouvrant une douzième provisoire pour le mois de février sur le budget des dépenses recouvrables. Puis on reprend la discussion du projet relatif aux fonctionnaires mobilisés.

Pour donner satisfaction à un amendement de M. Saget, la Chambre adopte sur la proposition de sa commission une disposition additionnelle à l'article 10 décidant que le délai prévu aux articles 1 et 10 pour demander le bénéfice de la loi sera porté de 2 à 5 ans, pour les réformés de la guerre.

La Chambre adopte ensuite l'article 12 qui avait été réservé et disant que les rappels d'ancienneté et l'avancement ne donneront lieu à aucun rappel de traitement.

Un renouveau, ensuite, une disposition additionnelle de M. Pasqual à l'article 17, accordant aux fonctionnaires non mobilisables des régions envahies, restés par ordre à leur poste en 1914, les mêmes avantages que ceux accordés aux fonctionnaires mobilisés pour l'obtention de leur retraite.

Un débat s'engage sur une disposition additionnelle de M. Jade tendant à faire accorder le bénéfice de la loi aux agents des Compagnies de chemins de fer d'intérêt général et départementaux.

Le renvoi est ordonné et la discussion est momentanément ajournée.

La Banque de Chine

On aborde la discussion du projet autorisant le gouvernement à affecter des indemnités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

M. Guernier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, demande l'adoption du projet.

Il y a, dit-il, de l'honneur de France. On ne comprendrait pas, la-bas, que les engagements pris par la Banque industrielle de Chine ne soient pas tenus.

De plus, il y a une raison de haute politique qui milite en faveur du renfouement.

M. Taillatier vient s'expliquer, au nom de ses amis.

Il y a dit-il, des engagements qu'on ignore.

M. Poincaré, interrompant, déclare qu'il n'y en a aucun. Il n'y a aucun accord secret, et il ne prend la responsabilité d'aucun.

M. Taillatier répète que le Parlement français a le droit de connaître la situation exacte de la Banque de Chine. Il estime que les dirigeants de la Banque ont été des spéculateurs. Leurs spéculations sur le riz n'ont pas réussi. Le Parlement n'a aucune raison de venir au secours de ces spéculateurs.

M. Guérin, dans une courte intervention, constate que la Banque de Chine n'a pas fait les opérations pour lesquelles elle avait été créée et il déclare que le contribuable français ne doit pas supporter les conséquences des spéculations de banquiers.

M. Léon Daudet dit que les commissions n'ont pas eu connaissance de tous les dossiers.

M. Poincaré répond que le gouvernement a communiqué à la commission des finances la totalité des dossiers.

Il ajoute que l'instruction poursuivra normalement son cours. La justice fera son devoir en pleine indépendance.

M. Lafont, considère que le Parlement ne

sait rien, ni au sujet de la situation de la Banque, ni au sujet de l'indemnité des boxers, ni au sujet du gouvernement chinois.

M. de Lasteyrie monte à la tribune. Après avoir rappelé oralement les faits, il montre comment le gouvernement précédent s'est rallié à l'emploi de l'indemnité des boxers.

Le gouvernement, dit-il, tiendra la main à ce que la justice agisse sans faiblesse et que les coupables soient châtiés. Les lois, le Trésor français ne sera en rien engagé dans l'opération de crédit.

Un incident Tardieu-Poincaré

M. Tardieu, intervenant à son tour, déclare qu'il n'est pas d'accord avec le président du Conseil sur cette question et que c'est même une des raisons pour lesquelles il n'a pu donner sa collaboration au président du Conseil.

M. Poincaré lui riposte qu'il est très heureux d'apprendre, pour la première fois, l'opinion de M. Tardieu sur la question, et il ajoute que c'est la première fois que, dans un Parlement, il entend rapporter des conversations qui eurent lieu pendant une crise.

Le gouvernement, ajoute-t-il, entend défendre nos grands intérêts en Chine. Nous sommes obligés d'abord de réparer le désastre qui s'est produit pour rétablir la confiance dans le crédit de la France. En faisant cela, nous cherchons à nous entendre avec le gouvernement chinois.

M. de Lasteyrie déclare, ensuite, que le gouvernement fait appel à toutes les banques pour comprendre la nécessité de s'entendre en vue du rétablissement de la situation.

Le titre de la discussion générale est prononcé. L'ensemble de l'article unique du projet est adopté.

Cet article est ainsi conçu : Le gouvernement est autorisé à négocier avec le gouvernement chinois un accord par lequel les annuités dues à la France, en exécution du protocole du 7 septembre 1911 et qui restent à courir à la date du 31 décembre 1917, pourront être affectés par le gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux français en Extrême-Orient.

Cet accord et les conventions qui pourraient ensuite devenir nécessaires devront être soumis à la ratification des Chambres. La Chambre décide de discuter jeudi les privilèges du Trésor.

La séance est levée à 19 h.35. Séance mardi après-midi : budget des dépenses recouvrables.

L'épidémie de grippe s'aggrave

Nous avons annoncé hier, dans Paris-Centre, à la suite d'une enquête que nous avons faite auprès des docteurs et des pharmaciens compétents de Nevers, que l'état sanitaire de cette ville était excellent.

Il est, malheureusement, pas ainsi partout : A Lyon, le nombre des décès dus à la grippe s'est élevé dans la journée de mercredi, à 62, maximum qui n'avait point été dépassé depuis la grave épidémie de 1918.

A Paris, alors qu'on avait eu à déplorer 40 décès, le nombre des décès pendant la période du 10 au 15 janvier, s'est élevé à 136.

LE CONCOURS AGRICOLE DE MOULINS

MOULINS, 21 février (de notre envoyé spécial). — De très bonne heure, l'animation est grande au Hall du Cours de Bercy.

Avant de commencer leurs travaux, les membres du jury s'entretiennent de la quantité et de la qualité des animaux, qui, dans les boxes, se présentent sagement à la carcasse un peu lourde de la brosse et du peigne.

Éleveurs-propriétaires et métriers travaillent activement à la lecture de leurs sujets dont ils sont si fiers. Sur les reins, la raie est impeccable, sur un poil ne dépasse ; il ne manque qu'un joli flot de ruban rose ou bien à la tête, coiffée et pimpante, peut se présenter devant les jurés.

A 8 heures, les différentes commissions circulent dans le Hall, et procèdent au classement des animaux appartenant aux diverses catégories.

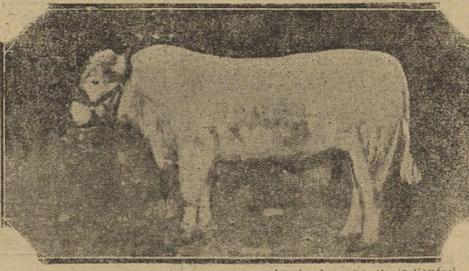
A midi, le palmarès était complètement établi. Nos lecteurs pourront le consulter dans notre deuxième page.

M. de Gardiel, président de la Société d'Agriculture de l'Allier, assisté de MM. le comte de l'Estaille, Chambon, etc., présida à la distribution des prix d'honneur et des prix d'ensemble.

Dans le courant de l'après-midi, alors qu'un très nombreux public se rendait au Hall et sur le Cours de Russie où sont exposés les machines, une pluie diluvienne se mit à tomber et ne cessa que tard dans la soirée.

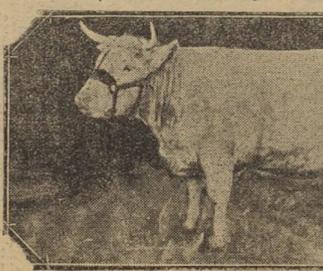
De mauvais temps a malheureusement empêché les Moulinois qui s'apprêtaient à visiter le Concours, de se rendre au Hall de Bercy.

Espérons que le temps sera plus favorable samedi et dimanche et ne compromettra pas le succès qu'a si bien mérité la Société départementale d'Agriculture de l'Allier.



(Phot. et cliché Paris-Centre)

UN TAUREAU PRIME APPARTENANT A M. A. BESSON



(Phot. et cliché Paris-Centre)

UN BEAU SPECIMEN DE VACHE CHAROLAISE-NIVERNAISE

LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE

Les troubles continuent en Égypte



Cliché « Paris-Centre »

UNE MANIFESTATION AU CAIRE

Des télégrammes du Caire annoncent que de nouveaux désordres ont éclaté dans cette ville. 150 personnes auraient été tuées et 1.000 blessées. Pendant trois heures, les insurgés furent maîtres de la ville. Cependant, les troupes britanniques réussirent à les chasser.

Toutefois, au Foreign Office, on n'a pas encore reçu confirmation de cette nouvelle. Nous donnons ci-contre, une photographie prise au Caire, au cours d'une des dernières manifestations.

La guerre est déclarée entre le Mexique et le Guatemala

Paris, 27 janvier. — Suivant une dépêche publiée par les journaux du soir, l'état de guerre est déclaré entre le Mexique et le Guatemala. Le ministre du Mexique a été rappelé.

LES ENFANTS DE CHARLES-AUTRICHE ARRIVENT A BORDEAUX

Bordeaux, 27 janvier. — Ce matin, à 7 heures 10, par l'Express de Lyon, sont arrivés au gare de Saint-Jean, les six enfants des ex-souverains d'Autriche. Ils sont accompagnés de deux nourrices et d'un précepteur et sont descendus dans un hôtel voisin de la gare.

La répartition pour l'Espagne demain.

Les commis de la Chambre

Paris, 27 janvier. — Plusieurs des grandes commissions de la Chambre se sont réunies ce matin pour constituer le bureau :

Président de la commission de l'armée : le général de Castelnau ; de la Marine : M. Litaire ; M. Pierre Dupuy ; des Travaux publics : M. Sibille ; d'assurance et de prévoyance sociales : M. Jourdan ; d'hygiène, M. Daniel Vincent ; du Travail : M. Duval-Arnaud ; de législation civile et criminelle : M. Ignace d'administration générale : M. Cornudet.

Voici la composition du bureau de la commission des Affaires étrangères de la Chambre : président, M. Georges Leygues ; vice-présidents : MM. Paul Escudier, François, Arago, Maurice Barrès ; secrétaire : M. Guernier ; membres : MM. Ehrlich, Edouard Soulier, Rollin, Binet, Lenoir et Frey.

La commission des Douanes, procédant à la constitution de son bureau, a réélu son président, M. Haudos.

La commission des Colonies a renouvelé également son bureau ; président : M. d'Arriat d'Etchepare.

La commission de la marine marchande a nommé président M. Guernier et renouvelé son bureau.

La commission du Commerce et de l'Industrie a réélu par acclamations son président, M. Puché.

M. Siegfried a été nommé président de la commission d'Alsace-Lorraine.

La commission de l'Agriculture a nommé président M. Victor Boret, président sortant.

La commission des Marchés a réélu son président, M. Niveaux, et maintenu en fonctions son bureau sortant.

LA RÉPONSE DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 27 janvier. — Le gouvernement allemand a remis aujourd'hui au président de la commission des garanties qui siège à Berlin, le texte du programme de paiement en espèces et en nature pour 1922, ainsi que du projet de réforme fiscale avec garanties appropriées qui lui ont été réclamées par la Conférence de Cannes.

Un courrier spécial portera ces propositions à Paris à la commission des réparations.

L'exécution des obligations

Berlin, 27 janvier. — La Kriegslastenkommission a informé ce soir la commission des réparations que le gouvernement allemand avait versé, aujourd'hui, dans les banques désignées par la commission des réparations, les 31 millions de marks or que l'Allemagne doit verser tous les dix jours jusqu'au règlement définitif de son programme de paiement pour 1922, conformément aux décisions de la Conférence de Cannes.

Le retour des morts d'Orient

Marseille, 27 janvier. — Le vapeur « Rollon », ayant à bord 500 cercueils exhumés du cimetière militaire de Salonique, est arrivé cet après-midi à Marseille.

Une délégation de l'Association Nationale des Poilus d'Orient s'est rendue à bord pour saluer les héros de l'armée d'Orient.

Le cadavre de la forêt de Meudon

Versailles, 27 janvier. — Le parquet de Versailles a désigné, ce matin, le docteur Gauthier, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie du cadavre qui a été découvert hier soir, à proximité de l'étang du Trouchet, dans la forêt de Meudon.

Le docteur Gauthier a déclaré après examen minutieux que ce cadavre était celui d'une femme âgée d'une quarantaine d'années, ayant une taille d'environ 1 mètre 55, et que la mort attribuée à la strangulation remontait à environ 18 mois.

Les jambes et les avant-bras étaient assez bien conservés. Cette femme portait encore au doigt une alliance en or. Elle avait le cou entouré d'une cordelette.

Le corps était vêtu d'une jupe verte qui était relevée jusqu'à mi-jambes, d'un tricot rose, de bas noirs et de souliers Richelieu.

La machoire inférieure était composée de fausses dents ; certaines d'entre elles étaient recouvertes d'or.

On suppose que le corps a été amené à cet endroit par le ou les assassins.

Le parquet de Versailles a désigné M. Fougery, juge d'instruction, et la première brigade mobile pour suivre cette affaire.

Un autre squelette

Versailles, 27 janvier. — Un squelette humain, enterré à environ 60 centimètres, a été découvert, ce matin, dans un terrain vague à Valenton, près de Villeneuve-Saint-Georges.

Le corps était encore revêtu de lambeaux de étoffe, avec des boutons en cuivre rouge, comme en portent ordinairement les mineurs.

Serge de Lenz est-il un kleptomane ?

Paris, 27 janvier. — Nullement déprimé par sa détention à la prison de la Santé, le cambrioleur Serge de Lenz a répondu longuement, cet après-midi, aux questions que lui a posées le juge Baquart.

Il a raconté comment il avait volé, en 1917, une modeste couturière, Mlle Lucile, rue de l'Anthière où, dans un cabinet d'essayage, il s'empara d'un service de toilette en argent, et de bijoux ; puis le 4 mai 1919, à l'hôtel Mirabeau où, dans l'appartement de la comtesse de Pourtales, il emporta pour 60.000 francs de fourrures ; enfin, le 3 janvier dernier, il cambriola l'appartement de la chanteuse de l'Opéra, Mlle Lucienne Bréval, absente, ainsi que ses domestiques, et fit main basse sur des objets d'art et une tapisserie d'Aubusson.

Le jeune malfaiteur a ensuite raconté qu'abs l'âge de 8 ans, il avait eu la passion du vol, qui ne fit qu'augmenter sous l'influence de la cocaïne qu'il absorbait nuit et jour.

J'ai une autre passion, a-t-il ajouté : l'amour des bicyclettes et des belles choses d'art. Je ne peux pas résister à m'en emparer et à en parler non apparemment, mais j'en ai tout le suite assez et il faut m'en procurer d'autres. Je mets les premiers au rancart et j'en recherche, ou plutôt j'en vole, d'autres. Mais rarement je les ai vendus.

Et M. de Lenz a promis au juge de lui désigner les endroits où il a placé nombre d'objets provenant de ses cambriolages.

Un inspecteur a été mis à sa disposition, qui l'accompagnera. Il a avoué avoir commis tous les jours un nouveau vol, du 1^{er} au 15 janvier, jour de son arrestation.

VICTIME D'UN OBUS

Verdun, 27 janvier. — M. Charinet, vétérinaire, conseiller général et conseiller municipal de Verdun, vient de mourir après cinq jours d'horribles souffrances.

On se rappelle que se trouvant à la chasse dans le bois des Caures, avec une vingtaine d'amis, M. Charinet fut blessé grièvement, le 22 janvier, par un obus dissimulé en terre, et qui éclata sous l'action d'un feu allumé par des chasseurs.

M. Charinet dut subir l'amputation de la jambe droite. Des complications survinrent, et le blessé succomba hier.

AU GROUPE DE L'ENTENTE REPUBLICAINE-DEMOCRATIQUE

Paris, 27 janvier. — Le groupe de l'Entente républicaine démocratique a réélu, ce matin, son bureau qui reste composé de MM. Arago, président ; le général de Castelnau, François Chassaing-Goyon, vice-présidents.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

Les maires de France et d'Algérie solidaires des communes dévastées ont eu une entrevue avec M. Reibell

PARIS, 27 janvier. — Une délégation du Congrès des maires de France et d'Algérie, accompagnée de maires étrangers, qui participent également aux travaux du Congrès, s'est rendue, ce matin, au ministère des régions libérées, où elle a été reçue par M. Charles Reibell.

M. Gilly, président de l'Association des maires de France et d'Algérie, a pris la parole pour exprimer au ministre le sentiment de solidarité de toutes les municipalités de France, dans l'œuvre de reconstitution des communes ravagées par la guerre.

M. Reibell, ministre des régions libérées, a répondu en remerciant tout d'abord les villes de France et de l'étranger, qui ont adopté des localités sinistrées, puis il a déclaré qu'il attachait la plus grande importance à ces manifestations de solidarité nationale et internationale.

En terminant, le ministre a fait connaître aux délégués qu'il serait heureux de continuer à tenir avec le groupe du ministère des régions dévastées, des réunions mensuelles dans lesquelles des indications facilitant sa tâche lui seraient apportées et où il pourrait consulter avec fruit les intéressés sur les projets en voie d'élaboration dans ses services.

PARIS, 27 janvier. — L'Association des Maires de France et d'Algérie a tenu ce matin, à trois heures, sa troisième séance. L'assemblée a décidé de nommer une commission composée de 20 membres des régions dévastées et de 20 membres des régions non dévastées qui se réunira lundi pour examiner les questions.

M. Gilly, a été élu président de l'Association. Parmi les membres du bureau définitif de l'association se trouve M. Magnien, maire dans la Saône-et-Loire.

Le gouvernement français adresse ses condoléances au Saint-Siège

ROME, 27 janvier. — M. Jonnart, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a adressé au cardinal Gasparri la lettre suivante :

« L'ambassadeur de France près le Saint-Siège s'empresse de transmettre à Son Eminence le cardinal Gasparri, le télégramme suivant, qu'il vient de recevoir de son gouvernement :

« Veuillez exprimer les sincères condoléances du gouvernement de la République au cardinal secrétaire d'Etat, et lui faire part des sentiments de profond respect que lui cause le décès du Souverain Pontife ».

L'ambassadeur de France prie Son Eminence le cardinal Gasparri de vouloir bien agréer, l'assurance de sa très haute considération ».

CRISE MINISTERIELLE EN AUTRICHE

VIENNE, 27 janvier. — Le cabinet Schober revient au pouvoir. M. Schober conserve le portefeuille de l'intérieur.

Le ministre de l'Agriculture, M. Henedl, assume provisoirement le ministère des affaires étrangères.

LA GREVE DANS LA METALLURGIE

LONDRES, 27 janvier. — Les ouvriers des usines métallurgiques et des ateliers de construction mécanique ont repoussé par 50.240 voix contre 35.525, l'accord qui avait été conclu en novembre, par leurs représentants.

Les Sports

Le championnat de Bourgogne de cross-country

Le championnat de Bourgogne de cross-country se disputera à Montceau-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis. Le classement aura lieu de la façon suivante: les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés: 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures. En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

Fourchambault contre Vauzelles

LIZY ayant déclaré forfait pour les deux matches de dimanche, en dernière heure, c'est l'A.S. des Ateliers de Vauzelles, qui enverra à Fourchambault, son équipe seconde d'association.

Tous les pronostics sont en faveur du team de l'E.S.F., notre brillant second, chéri du public de Fourchambault.

Les deux équipes nous promettent une belle rencontre.

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures. En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

Fourchambault contre Vauzelles

LIZY ayant déclaré forfait pour les deux matches de dimanche, en dernière heure, c'est l'A.S. des Ateliers de Vauzelles, qui enverra à Fourchambault, son équipe seconde d'association.

Tous les pronostics sont en faveur du team de l'E.S.F., notre brillant second, chéri du public de Fourchambault.

Les deux équipes nous promettent une belle rencontre.

Au Reichstag les députés socialistes approuvent les paroles du chancelier rejetant sur la France toute responsabilité

BERLIN, 27 janvier. — Le Reichstag poursuit la discussion de la déclaration du chancelier, M. Hermann Muller, socialiste-majoritaire, attaque vivement la politique socialiste que les nationalistes ont pratiquée. M. Muller dit ensuite: « Avant la signature du traité de Versailles, nous avons déclaré que les charges que l'on voulait nous imposer n'étaient pas exécutables. C'est en partant de cette idée qu'après avoir perdu la guerre, nous devions réparer dans la mesure de nos forces et que nous avons demandé, pendant l'été de 1919, que les régions dévastées françaises fussent reconnues comme la main d'œuvre et les prestations allemandes. Si rien n'a encore été fait jusqu'ici dans ce sens, c'est la faute du gouvernement français. La question des réparations ne disparaîtra plus de l'ordre du jour de la politique européenne. Si les Français ne veulent pas traiter à Gênes cette question, ce sera le plus grand malheur qui puisse arriver, car la reconstruction de l'Europe est inséparable de la question des réparations allemandes.

Dans la question des réparations de guerre, l'orateur se range à l'avis du chancelier. Il approuve ce que le chancelier a dit au sujet de la Russie. Il propose que l'on soumette à la ratification des peuples le résultat de la Conférence de Gênes, au sujet de la reconstruction de l'Europe, et que l'on procède dans tous les pays en un même dimanche à de nouvelles élections, reposant sur cette question: voulez-vous ou non la véritable paix ?

GREVE DE CHEMINOTS EN IRLANDE

DUBLIN, 27 janvier. — Tandis qu'un accord est intervenu dans la grève des cheminots de fer de la Compagnie Dublin-Southern, de nouvelles grèves commencent pour des centaines de sapeurs sur la voie ferrée Cork-Brandon et de la côte sud. Tous les services sont suspendus sur cette ligne. On s'attend, d'autre part, à la suspension du service sur la ligne Grest-Southern-Western. Enfin, 600 employés de la Compagnie du grand canal à Dublin et 300 dockers se sont également mis en grève.

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

MOULINS, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone):

Le conseil général de l'Allier a tenu cet après-midi, une session extraordinaire, dont l'objet principal était le choix d'un projet de reconstruction du pont de Châtel-de-Neuvre.

A l'ouverture de la séance publique, à 16 heures, M. Régnier, président, a exprimé les compliments du conseil général à M. Moisson, préfet de l'Allier, et à quatre membres de l'assemblée: MM. Barrière, le docteur Barrière, Darmangeat, le docteur Lebron, à l'occasion de leur récente nomination dans la Légion d'honneur.

M. Peyronnet a ensuite fait connaître qu'après examen de sept projets présentés pour la reconstruction du pont de Châtel-de-Neuvre, le conseil a fixé son choix sur celui de la maison Linoussin et Cie, de Paris, qui comporte un devis de 635.000 fr.

M. le préfet a été autorisé par l'assemblée à contracter divers emprunts pour travaux départementaux, et à continuer de payer aux employés de la préfecture et de la sous-préfecture, jusqu'au 30 juin, l'indemnité extraordinaire de cherté de vie de 720 francs.

3^e catégorie. — Animaux de 7 mois révolus à 2 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Paul Verrier, à Brizeux, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. de Larouillière, au Pavillon, commune de Chevagny (Allier); 3^e prix, 120 francs, M. Jacques Touillon, précité; 4^e prix, 100 francs, MM. Laurents, commune de Gennelles (Allier); M. de Neuilly-le-Réal (Allier); 5^e prix, 80 francs, M. Jacques Clain, à Ray, commune de Bagnoux (Allier); 6^e prix, 70 francs, M. Jacques Clain, précité; 7^e prix, 60 francs, M. Paul Verrier, à Brizeux, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 8^e prix, 50 francs, MM. Duret et Lafort, précités; 9^e prix, 40 francs, M. Henri Nivière, à La Motte, commune de Gouise (Allier).

4^e catégorie. — Animaux de 9 mois révolus à 9 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Descharnes, précité; 2^e prix, 140 francs, M. Descharnes, précité; 3^e prix, 120 francs, M. Descharnes, précité; 4^e prix, 100 francs, M. Descharnes, précité; 5^e prix, 80 francs, M. Descharnes, précité; 6^e prix, 70 francs, M. Descharnes, précité; 7^e prix, 60 francs, M. Descharnes, précité; 8^e prix, 50 francs, M. Descharnes, précité; 9^e prix, 40 francs, M. Descharnes, précité.

5^e catégorie. — Animaux de 10 mois révolus à 11 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Julien et Louis Soucchât, à la Fontgalerie, commune de Saint-Moroux (Allier); 2^e prix, 140 francs, Mmes Berthier, à Orvalles, commune de Lusigny (Allier); 3^e prix, 120 francs, M. Marc Blond, précité; 4^e prix, 100 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 5^e prix, 80 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 6^e prix, 70 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 7^e prix, 60 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 8^e prix, 50 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 9^e prix, 40 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.).

6^e catégorie. — Animaux de 1 an révolus à 1 an 11 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Auguste Durand, à Montluc, commune de Saincaize (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. Gauthier, précité; 3^e prix, MM. Paul Verrier et Dessauy, précités.

7^e catégorie. — Animaux de 2 ans révolus au 1^{er} janvier 1922 et au-delà. — 1^{er} prix, 100 fr., M. Léon Goby, précité; 2^e prix, M. Jean Tabulier, aux Raliers, commune de Contigny (Allier).

Prix de famille. — Médaille de vermeil: Mme veuve Mercier, précitée; 2^e prix de famille, ex-æquo, médaille d'argent: MM. Paul Verrier et Léon Goby, précités.

Prix d'honneur. — Médaille d'argent: M. Julien et Louis Soucchât, à la Fontgalerie, commune de Saint-Moroux (Allier); 2^e prix d'honneur, M. Léon Goby, précité.

Prix d'ensemble: M. Louis Soucchât précité (2^e prix).

(A suture).

Sur les Cours, la Maison CORDAN ET COTART, d'Avon (S.-et-M.), présente dans un stand très bien installé, ses trois spécialités qui ont remporté un grand succès au Concours de Nevers.

1^{er} SON HUILE SUPER OIL, reconnue comme la meilleure huile pour moteurs; ses graisses industrielles, dont les qualités sont indiscutables.

2^e SON APPAREIL ANTI-BUEE, le « LUMEN » qui tout automobiliste prévoyant possède au

jourd'hui. C'est le seul appareil du genre, ayant obtenu un véritable triomphe au Salon automobile de Paris.

3^e Son Economiseur d'essence « PALMER ». Seul économiseur GARANTISSANT un minimum d'économie de 10 %. (Cette économie peut atteindre 50 %). MM. CORDAN ET COTART sont tellement certains des résultats du « PALMER » qu'ils s'engagent à rembourser tout appareil ne donnant pas l'économie garantie de 10 %. Cet appareil est tout indiqué pour les camions automobiles, tracteurs agricoles, etc... Le Stand de la Maison CORDAN ET COTART est fréquenté par les affairés qui y sont traités avec la plus grande courtoisie.

En visitant les Cours, l'attention des visiteurs est attirée par le stand de la Raffinerie SAY, qui, indépendamment des sucres exposés, présente ses produits mûssés, destinés à l'alimentation des chevaux et bestiaux. Il est à remarquer que parmi les animaux primés et des mieux classés au concours, leurs propriétaires ont utilisé le produit de la Raffinerie SAY, produit dont l'emploi donne toujours les meilleurs résultats. Les éleveurs et propriétaires de chevaux ont, il me semble, le plus grand intérêt à visiter l'exposition de cette importante firme.

Les ETABLISSEMENTS BRELOUX, à Nevers, ont présenté comme les années précédentes, des matériels de battage, qui ont été particulièrement remarqués par les visiteurs; de nombreux visiteurs nombreux n'ont cessé de stationner devant cette belle exposition, et ont été unanimes à reconnaître que ces machines conservent toutes les qualités qui se sont acquises depuis de nombreuses années.

La Maison veuve Emile FOLLEREAU, de Nevers, est cette année encore sur le Cours de Russie. Elle présente aux visiteurs sa barrière en tube, avec tour sur modèles, si réputée et si appréciée par tous les agriculteurs.

Elle s'est placée au premier rang par la robustesse, l'élegance, la solidité de sa fabrication, et ce qui ne gâte rien, par la modicité de ses prix.

Voir, page 3, les THEATRES ET CINEMAS

Le Concours agricole de Mouliens LE PALMARÈS

ANIMAUX GRAS

1^{re} classe. — Espèce bovine. — Jeunes bœufs sans distinction de race

1^{re} catégorie. — Animaux nés depuis le 1^{er} janvier 1919, ayant au moins une paille dent: 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, à Lamotte, commune de Saint-Menoux (Allier); 2^e prix, non attribué.

2^e catégorie. — Animaux nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1918. — 1^{er} prix, 350 francs, M. Louis Soucchât, précité.

Bœufs répartis par race, sans distinction d'âge. — 1^{re} catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 250 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

2^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

3^e catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 150 francs, M. Louis Soucchât, précité; 2^e prix, non attribué.

4^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 100 fr., MM. Duret et Lafort, précités; 2^e prix, 80 francs, M. J.-M. Dodat, précité; 3^e prix non attribué.

Prix d'honneur. — Médaille de vermeil offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au meilleur animal de l'espèce bovine quel qu'il soit, n'importe quel âge, n'importe quel sexe, n'importe quel pays, n'importe quel élevage, n'importe quel propriétaire, n'importe quel élevage, n'importe quel propriétaire, n'importe quel élevage, n'importe quel propriétaire.

2^e classe. — Espèce ovine

1^{re} catégorie. — Moutons ou brebis de toutes races, pures ou croisées et de tous âges. — 1^{er} prix, 100 francs, MM. Jodat frères, aux Givrollets, commune de Laferté-Hauterive (Allier); 2^e prix, 80 francs, M. J.-M. Dodat, précité; 3^e prix non attribué.

Prix d'honneur. — Médaille d'argent au meilleur lot ou à la meilleure bande d'animaux de l'espèce ovine: MM. Dodat, précités.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1921. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher); 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre); 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à la Salle, commune de La Paillarderie (Loire); 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à la Ferté, commune de Langeron (Nièvre); 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

2^e catégorie. — Animaux de 7 mois révolus à 2 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Paul Verrier, à Brizeux, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. de Larouillière, au Pavillon, commune de Chevagny (Allier); 3^e prix, 120 francs, M. Jacques Touillon, précité; 4^e prix, 100 francs, MM. Laurents, commune de Gennelles (Allier); M. de Neuilly-le-Réal (Allier); 5^e prix, 80 francs, M. Jacques Clain, à Ray, commune de Bagnoux (Allier); 6^e prix, 70 francs, M. Jacques Clain, précité; 7^e prix, 60 francs, M. Paul Verrier, à Brizeux, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 8^e prix, 50 francs, MM. Duret et Lafort, précités; 9^e prix, 40 francs, M. Henri Nivière, à La Motte, commune de Gouise (Allier).

3^e catégorie. — Animaux de 9 mois révolus à 9 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Descharnes, précité; 2^e prix, 140 francs, M. Descharnes, précité; 3^e prix, 120 francs, M. Descharnes, précité; 4^e prix, 100 francs, M. Descharnes, précité; 5^e prix, 80 francs, M. Descharnes, précité; 6^e prix, 70 francs, M. Descharnes, précité; 7^e prix, 60 francs, M. Descharnes, précité; 8^e prix, 50 francs, M. Descharnes, précité; 9^e prix, 40 francs, M. Descharnes, précité.

4^e catégorie. — Animaux de 10 mois révolus à 11 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Julien et Louis Soucchât, à la Fontgalerie, commune de Saint-Moroux (Allier); 2^e prix, 140 francs, Mmes Berthier, à Orvalles, commune de Lusigny (Allier); 3^e prix, 120 francs, M. Marc Blond, précité; 4^e prix, 100 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 5^e prix, 80 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 6^e prix, 70 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 7^e prix, 60 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 8^e prix, 50 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.); 9^e prix, 40 francs, M. Charles -upécle, à la Mousière, commune de Viry (S.-et-L.).

5^e catégorie. — Animaux de 1 an révolus à 1 an 11 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Auguste Durand, à Montluc, commune de Saincaize (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. Gauthier, précité; 3^e prix, MM. Paul Verrier et Dessauy, précités.

6^e catégorie. — Animaux de 2 ans révolus au 1^{er} janvier 1922 et au-delà. — 1^{er} prix, 100 fr., M. Léon Goby, précité; 2^e prix, M. Jean Tabulier, aux Raliers, commune de Contigny (Allier).

Prix de famille. — Médaille de vermeil: Mme veuve Mercier, précitée; 2^e prix de famille, ex-æquo, médaille d'argent: MM. Paul Verrier et Léon Goby, précités.

Prix d'honneur. — Médaille d'argent: M. Julien et Louis Soucchât, à la Fontgalerie, commune de Saint-Moroux (Allier); 2^e prix d'honneur, M. Léon Goby, précité.

Prix d'ensemble: M. Louis Soucchât précité (2^e prix).

(A suture).

Sur les Cours, la Maison CORDAN ET COTART, d'Avon (S.-et-M.), présente dans un stand très bien installé, ses trois spécialités qui ont remporté un grand succès au Concours de Nevers.

1^{er} SON HUILE SUPER OIL, reconnue comme la meilleure huile pour moteurs; ses graisses industrielles, dont les qualités sont indiscutables.

2^e SON APPAREIL ANTI-BUEE, le « LUMEN » qui tout automobiliste prévoyant possède au

jourd'hui. C'est le seul appareil du genre, ayant obtenu un véritable triomphe au Salon automobile de Paris.

3^e Son Economiseur d'essence « PALMER ». Seul économiseur GARANTISSANT un minimum d'économie de 10 %. (Cette économie peut atteindre 50 %). MM. CORDAN ET COTART sont tellement certains des résultats du « PALMER » qu'ils s'engagent à rembourser tout appareil ne donnant pas l'économie garantie de 10 %. Cet appareil est tout indiqué pour les camions automobiles, tracteurs agricoles, etc... Le Stand de la Maison CORDAN ET COTART est fréquenté par les affairés qui y sont traités avec la plus grande courtoisie.

En visitant les Cours, l'attention des visiteurs est attirée par le stand de la Raffinerie SAY, qui, indépendamment des sucres exposés, présente ses produits mûssés, destinés à l'alimentation des chevaux et bestiaux. Il est à remarquer que parmi les animaux primés et des mieux classés au concours, leurs propriétaires ont utilisé le produit de la Raffinerie SAY, produit dont l'emploi donne toujours les meilleurs résultats. Les éleveurs et propriétaires de chevaux ont, il me semble, le plus grand intérêt à visiter l'exposition de cette importante firme.

Les ETABLISSEMENTS BRELOUX, à Nevers, ont présenté comme les années précédentes, des matériels de battage, qui ont été particulièrement remarqués par les visiteurs; de nombreux visiteurs nombreux n'ont cessé de stationner devant cette belle exposition, et ont été unanimes à reconnaître que ces machines conservent toutes les qualités qui se sont acquises depuis de nombreuses années.

La Maison veuve Emile FOLLEREAU, de Nevers, est cette année encore sur le Cours de Russie. Elle présente aux visiteurs sa barrière en tube, avec tour sur modèles, si réputée et si appréciée par tous les agriculteurs.

Elle s'est placée au premier rang par la robustesse, l'élegance, la solidité de sa fabrication, et ce qui ne gâte rien, par la modicité de ses prix.

Voir, page 3, les THEATRES ET CINEMAS

ANIMAUX GRAS

1^{re} classe. — Espèce bovine. — Jeunes bœufs sans distinction de race

1^{re} catégorie. — Animaux nés depuis le 1^{er} janvier 1919, ayant au moins une paille dent: 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, à Lamotte, commune de Saint-Menoux (Allier); 2^e prix, non attribué.

2^e catégorie. — Animaux nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1918. — 1^{er} prix, 350 francs, M. Louis Soucchât, précité.

Bœufs répartis par race, sans distinction d'âge. — 1^{re} catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 250 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

2^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

3^e catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 150 francs, M. Louis Soucchât, précité; 2^e prix, non attribué.

4^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 100 fr., MM. Duret et Lafort, précités; 2^e prix, 80 francs, M. J.-M. Dodat, précité; 3^e prix non attribué.

Prix d'honneur. — Médaille de vermeil offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au meilleur animal de l'espèce bovine quel qu'il soit, n'importe quel âge, n'importe quel sexe, n'importe quel pays, n'importe quel élevage, n'importe quel propriétaire, n'importe quel élevage, n'importe quel propriétaire.

2^e classe. — Espèce ovine

1^{re} catégorie. — Moutons ou brebis de toutes races, pures ou croisées et de tous âges. — 1^{er} prix, 100 francs, MM. Jodat frères, aux Givrollets, commune de Laferté-Hauterive (Allier); 2^e prix, 80 francs, M. J.-M. Dodat, précité; 3^e prix non attribué.

Prix d'honneur. — Médaille d'argent au meilleur lot ou à la meilleure bande d'animaux de l'espèce ovine: MM. Dodat, précités.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1921. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre); 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher); 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre); 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à la Salle, commune de La Paillarderie (Loire); 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à la Ferté, commune de Langeron (Nièvre); 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

2^e catégorie. — Animaux de 7 mois révolus à 2 mois 29 jours au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Paul Verrier, à Brizeux, commune de Mars-sur

CHER

Foires et Marchés de la Région

Théâtres et Cinémas

Épreuve concluante

AVIS MORTUAIRES

LE CRIME DE LA RUE D'AURON
Lumet raconte comment il accomplit son forfait encouragé par son amie Nadine mère de l'enfant qu'il dépeçait

Les agriculteurs du Cher organisent deux conférences à Saint-Amand et à La Guerche

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. Foire. — Boues d'embranchement, amenés 20, vendus 4, 2.000 fr. la pièce...

NEVERS
CHAMEANE-CINE. — Samedi 28 janvier, soirée, dimanche 29 janvier, matinée et soirée...

« L'épreuve que ma femme a faite avec les Pilules Pink — nous écrit M. Deschamps, chef de gare à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) — a été concluante »

Vous êtes prié d'assister au Service de l'Enterrement de M. Pierre MENIN, sergent au 215^e R.I., décoré de la médaille militaire...

Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Raymond Lumet, assisté de M^{rs} Boisdon, a été interrogé ce matin par le juge d'instruction...

La Fédération des Associations agricoles du Centre, affiliée à la Confédération Nationale, et le Syndicat des Agriculteurs du Cher organisent deux importantes réunions dans notre département.

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1^{er} qualité, 5,00 ; aloyau, 1^{er} qualité, 7,50 ; paleron, 1^{er} qualité, 3,50...

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

Services • Messes
Un service anniversaire sera célébré le lundi 30 janvier, à 10 heures, en l'église d'Arzembois pour le repos de l'âme de M. J.-B. PAGET.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

BOURSE DE PARIS
du 27 janvier
3^e 50, 40, 50, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

LES PHILLES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie D. Borel, 29, rue Balbu, Paris, 4^e arr. 50 boîtes, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX
A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

AVIS
Les Mines de Saint-Hilaire (Allier)
sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

BOURGES
Conseil de guerre
Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Audience du 26 janvier.
A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

</

DANS L'INDE MYSTÉRIEUSE

Deux expéditions anglaise et américaine traversent actuellement le centre de l'Asie, berceau des civilisations et des races humaines

La Conquête des hautes cimes de l'Himalaya

Le royaume de Népal, où abondent de merveilleuses richesses, fermé à tous les étrangers va recevoir des missions scientifiques

L'énorme massif qui forme l'épine dorsale du continent asiatique, la « Demeure des Neiges », traduction de ce terme Himalaya que nous a légué le sanscrit...

réussi leur tentative. D'autres alpinistes expérimentés ont échoué, au moment même où ils allaient crier victoire.

Quelques personnages de marque, chaudement recommandés par le vice-roi des Indes, ont bien obtenu déjà, après de laborieuses démarches, le privilège si envié de « visiter » le Népal.

L'expédition britannique

La seconde expédition s'est donné un programme purement géographique et sportif. Formée par un comité anglais, elle veut planter le drapeau national sur le plus haut sommet de la planète, sur la cime du Gaurisankar...

Au milieu du massif mystérieux

La conquête de l'inaccessible cime ne saurait être, à nos yeux, qu'un événement sportif. Les Anglais, qui détiennent jadis de brillants records d'alpinisme, sont impatientes de les reconquérir.

Les raisons politiques de ce système sont en fait de nature à encourager l'expédition de l'Inde, alors qu'un mauvais chemin découragerait une armée ennemie — comme elle décourage le touriste.

A 100 kilomètres de l'Everest

Mais il fera bien de se dépêcher ! Aux dernières nouvelles, l'expédition britannique, après avoir couronné laborieusement la partie orientale du massif, se trouvait parvenue à pied d'œuvre, à une centaine de kilomètres du Gaurisankar, baptisé Everest par des géographes anglais, sans raison valable.

Le royaume de Népal

Toute la partie occidentale du massif, jusqu'à la base de ses contreforts, est prise en possession par le Népal. D'une étendue double de celle de la Belgique, il passe pour contenir six millions d'habitants, divisés en un certain nombre de races. On ne les connaît guère que par ouï-dire, car l'entrée du royaume est soigneusement interdite aux visiteurs.

Les richesses de l'Inde inconnue

Et c'est un grand dommage que l'intérieur du royaume himalayen demeure impénétrable. Il renferme des monuments d'une beauté incomparable, temples et palais, devant lesquels un artiste se mettrait à genoux. Par les présents que son roi, dont le nom, transcrit en entier, épouserait mon oncle, il commence par Maharadjah d'airajda Tribhubana Bir Bikram Djouring Bahadour, ce qui n'est que la tierce partie du tout...

Petites Annonces

On demande

- MENAGE sérieux, valet de chambre, cuisinier ou femme de chambre. Références. Pour Paris et la campagne. Comtesse MERCIER, 7 rue de Monceau, Paris. 1647. MENAGE valet de chambre, MAITRE D'HOTEL et CUISINIERE expérimentés pour Saint-Etienne. Références exigées. S'adresser au bureau du Journal. 1734. MENAGE jardinier, femme, aide-cuisinier, savonage, logé, légumes. GENESTE, Charneil, par Saint-Rémy (Allier). 1713. MENAGE basse-courier ou femme veuve. S'adresser à M. René GUERAUD, La Tour, par MAGNY-COURS (Nièvre). 1337. MENAGE sérieux, 30 à 40 ans, pour ferme de l'Allier. S'adresser au bureau du Journal. 1759. BONNE CUISINIERE sérieuse, bonne boune à tout faire, pour Paris. Sérieuses références. S'adresser à Mme PYOT, 8, avenue de Fourville, Paris. 1693. CUISINIERE et FEMME DE CHAMBRE, sérieuses références. Comtesse MERCIER, 7 rue de Monceau, Paris. 1658. GARDE connaissant les bois et un MENAGE pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne. Références sérieuses. S'adresser au bureau du Journal. 1338. JEUNE FILLE ou VEUVE pouvant faire cuisine dans maison bourgeoise avec femme de chambre. S'adresser au bureau du Journal. 1732. FEMME sérieuse pour cuisine et tenir petite basse-cour. S'adresser au bureau du Journal. 1570. HOMME sachant soigner les chevaux et harnais et faire travail intérieur d'une maison. S'adresser au bureau du Journal. 1497. PERSONNE de 25 à 40 ans pour environs de Montargis l'été, Orléans hiver, munie d'excellentes références, faisant bien cuisine bourgeoise, sachant coudre et repasser, service avec femme de chambre. S'adresser à Mme SEDILLOU, à Landon (Loiret). 1702. DOMESTIQUE pour ménage, lavage, repassage. Sérieuses références exigées. Bons gages, pour Paris. GALOY, 48, route d'Orléans, Montrouge (Seine). 1705. VALET DE CHAMBRE ou un ménage mari valet de chambre, femme lingère. S'adresser : Hôtel du CERF, Cosne-sur-Loire (Nièvre). 1762. BONNE pour enfant, 20 ans, sérieuses références. Bons gages. S'adresser au bureau du Journal. 1638. On offre VALET DE CHAMBRE D'INTERIEUR au courant du service, célibataire 37 ans, maison bourgeoise ou particulière préférence, 2 mètres, ville et la campagne et Paris. Bonnes références. S'adresser au bureau du Journal. Timbre pour réponse. 1673. JEUNE HOMME, 26 ans, marié, bonne instruction, demande place de garde ou régisseur. S'adresser au bureau du Journal. 1690. CHAUFFEUR JARDINIER et à toutes mains, 25 ans, marié, demande place maison bourgeoise. S'adresser au bureau du Journal. 1755. JEUNE HOMME, 25 ans, célibataire, excellente famille, demande place maison bourgeoise, ville ou campagne, cocher, jardinier ou aide. Apte à apprendre tout autre service. S'adresser au bureau du Journal. 1758. MUSIQUE !! Tous les instruments Prix excessivement modérés Demander catalogue général en joignant 0,50, adressés AUX ARTS MODERNES 75, Rue St-Jacques, COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre).

Cabinets d'Affaires

- A AFFERMER Jusqu'au 11 novembre prochain DEUX PRES contenance 4 h. 08 et 16 h. 73. S'adresser : MOTTE, La Ferté, par Chanteny-St-Imbert (Nièvre). 1718. A AFFERMER au 11 novembre 1922 LA FERME DE CHEVANNES 50 hectares S'adresser à M. AUWERLE, Billy-Chevannes. 1512. On demande à acheter dans la région Usines, Industries, Fonds de commerce, Propriétés, rapport ou agrément, quels qu'ils soient la nature et le prix. Prêts, capitaux, commandite. Ecrire : Omnium Immobilier, en la Bourse de Commerce Paris. 1730. GRANDE FERME Loiret, 35 hect. vaste bâtiment d'hab. bel étang tout matériel, état et dépendances, 4 chev. 12 vaches, 14 porcs à élever avec 100 000 fr. — BOUVET 17, rue des Archives, Paris. 1743. MAISONS A VENDRE libre de location. S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 26, rue Saint-Benoit, à Nevers. Téléphone 4-77 390. VENTES UNE CHIENNE D'ARRÊT épagneul, 4 ans, vigoureuse, bien dressée et rapportant gibier. S'adresser au bureau du Journal. 1603. AUTOMOBILE « OVERLAND » 17 HP, parfait état, par suite décès de M. Ernest CONSTANT S'adresser à M. PEGARD, rue de la Barre, NEVERS. 1675. MOTO I'EUGEYOT 2 cylindres, 3 HP 1/2, parfait état de marche. S'adresser au bureau du Journal. 1732. PE. SONNEL On demande 50 BUCHERONS 12 francs la corde, pour tailles, 22 ans. S'adresser : M. JOLIVET, Bois, PREMERY (Nièvre). 1705. UN METAYER Pour un bon domaine de 95 hectares, libre au 11 novembre 1922. S'adresser à M. BOSSY, à Saint-Loup, par Decize (Nièvre). 1619. UN BON TONNELIER M. RABIER, vins en gros, à Thorigny (S.-et-M.). 1678. MENUSISERS EBENISTES sont demandés d'urgence à la Compagnie générale de Construction et d'entretien de Matériel de Chemins de Fer, à Villefranche-sur-Saône. S'adresser à la même compagnie, à NEVERS, pour l'essai, avant embauchage, et prendre connaissance des conditions. 1755.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE FORGES-LES-EAUX SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS Siège social à Paris : 54, Av. Marceau

Emission au Pair de 50.000 ACTIONS DE 100 FRANCS PAYABLES EN SOUSCRIVANT

Banque M. MARIE 36, Rue Vignon, 36 - PARIS ET DANS TOUTES SES AGENCES ET SUCCURSALES

Tracteurs RIP 1020 HP avec charrie à relevage direct, pour moyennes et grandes cultures. Seul homme suffit pour les plus durs travaux (labours, moisson, battage, etc.). S'adresser Garage BERTIN 31, rue de Mouesse, NEVERS (Nièvre) tél. 3-04. (4)

CONSTRUCTIONS METALLIQUES Serrurerie d'Art Travaux de Soudure E. GORGET & Co, Constructeur 1, Place St-Laurent - NEVERS Grilles et Portes en fer forgé et fer creux Devis sur demande Téléphone 4-77

CYCLES marque « UNION » réputés les plus solides, depuis... 285 FR. MACHINES A COUDRE à pédalier, système « Singer »... 400 FR. 5 et 10 ans de garantie, chez les princip. méc. anciens Louis LENOIR, Constructeur 19, rue Vauban, BORDEAUX

LA DÉFENSE DE L'ELEVAGE NIVERNAIS

Le cheval noir, produit de notre région ne mérite pas les critiques qui lui sont faites; sain et puissant en formes, il doit avoir la confiance des acheteurs

On ne peut que trouver un peu ridicule, les attaques éhémérologiques et sans base sérieuse, que des gens de parti-pris lancent en ce moment, sans trop savoir pourquoi, contre le cheval noir; et il est surprenant de voir des éleveurs niveronnais, certainement d'un mérite incontestable, mettre un empressement exagéré à approuver et à soutenir ses attaques.

On ne parle plus aujourd'hui que du cheval pécharé; c'est un mot heureux qui sonne en fanfare aux oreilles et qui fait son chemin. Toutefois si l'on demandait à ces nouveaux zoologistes de nous dire les exploits accomplis par le cheval pécharé, sous l'impulsion du cheval noir, ils seraient fort embarrassés. En tout cas, ce n'est qu'à prix de discussion inutile; autrement, toute polémique est prématurée et ne peut retenir l'attention des gens sérieux.

Il est heureux pour le commerce en général et pour le Nivernais plus particulièrement, que cette hérésie n'ait pris pied que dans un petit coin du Centre, à Courtenay (Loiret).

Là, un marchand qui a beaucoup de mérite, je le reconnais et qui dans la circonstance a même été très malin, doué en plus d'une éducation abondante, est l'idée inconnue, de développer ses affaires, de faire beaucoup de bruit autour du cheval pécharé, qui faisait déjà son apparition en Côte-d'Or et de persuader à sa clientèle que ce cheval était de beaucoup supérieur au noir qui, seul, à ce moment, paraissait sur les marchés de Courtenay.

Qu'est-ce que le cheval pécharé ?

L'expérience ne démontre pas que le pécharé était supérieur à notre cheval noir; mais, tout nouveau, tout beau; il y eut un certain engouement et quelques marchands se crurent obligés de suivre le mouvement. Jusque en 1920, à part ce petit coin, le cheval noir reste malgré tout en faveur, et, tout compte fait, on vendait encore plus cher un lot de poulains noirs, généralement plus réguliers dans leurs formes, qu'un lot de poulains pécharés, faits à gros souvent en mauvais bois, avec de grosses oreilles plus ou moins bien plantées.

Mais en 1921, époque où le commerce des poulains, après avoir été beaucoup trop brillant, tomba à plat d'un seul coup, il fut fait bien un argument pour activer un peu plus ce désastre, aussi vit-on arriver la plaine de Courtenay avec son poulain, pécharé et rabâcher sur tous les tons aux éleveurs: « Ah si vous aviez des poulains de couleur, on vous les achèterait; mais des noirs, nous n'en voulons pas ».

La valeur certaine des poulains noirs

Qu'est-il résulté de tout cela ? Simplement ceci: c'est que, malgré une campagne habilement menée, des marchands très sérieux continuèrent à acheter les bons lots de poulains noirs de 2.800 à 3.000 francs, et laissent les inférieurs, quelle que soit leur robe.

Je puis citer comme chevaux noirs vendus aux prix ci-dessus, ceux de M. René Maringe, Léon Maringe, Trameçon, Michel, Barbeau, Micheau, Roblin, Denis et tant d'autres; que l'on m'indique donc une seule vente, de chevaux de couleur vendus à ce prix: j'en jette qui ce soit.

Voilà, Messieurs les éleveurs, des arguments irréfutables, et qui devraient être les seuls à retenir votre attention.

Quand le commerce va bien, les marchands, seraient-ils de Courtenay, ne se servent pas d'arguments semblables; rappelons-nous donc ce qui s'est passé en 1920: il n'était guère question de robe, et, dès le mois de mai, les gris, les noirs, les bais et les pécharés, tout était vendu, et il en sera encore de même lorsque le commerce aura repris son allure normale.

Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance, la vente d'un lot de 30 poulains Nivernais cédés tout d'un coup à un grand marchand du Bouonnais, précisément à cause de leur robe noire.

Ce que pense de nos chevaux nivernais un acheteur bouonnais

Par curiosité, j'ai demandé à ce Monsieur de vouloir bien me dire pourquoi il recherchait le cheval noir. Il me répondit très amicalement, par un mot seulement juste et que je me permets de reproduire.

Dans vos chevaux Nivernais, me dit-il, nous trouvons beaucoup plus de distinction, et un lot de bons poulains noirs, sur nos foires, impressionne beaucoup les acheteurs. On leur reproche bien d'être un peu sauvages, mais cela tient surtout à leur éducation; et cela change avant tout que sous cette robe noire, il n'y a pas de sauvages. Autre raison: c'est que le cheval noir est indéniablement robuste lorsque le pécharé en est pourri; et aujourd'hui, où le cheval entre pour une si grande part dans l'alimentation, c'est une raison qui a bien son importance.

Je vous en donnerais bien une autre, me dit-il encore; mais vous la trouverez moins sérieuse et cependant elle est juste.

Chez nous, le vrai charretier, fier de son attelage, n'existe plus et ça ne gêne nullement celui d'aujourd'hui de parler à charrie avec des chevaux malpropres; y a-t-il quelque chose de plus laid que la saleté sur un cheval blanc? Tandis que sur le cheval noir, ça se cache encore assez facilement (sic).

Allez donc aussi, vous diriez, rajouter un cheval blanc ou un pécharé; l'un avec ses hémorroides puritantes et l'autre avec son lit de tous les vices; chez le cheval noir, vous ne trouvez pas ces inconvénients, et s'il est bien tenu, il paraît aussi jeune à 15 ans qu'à 5 ans.

Et encore, me dit-il, voulez-vous savoir le fond de ma pensée; eh bien, pour un amateur, il n'y a rien d'aussi beau qu'un bel attelage de chevaux noirs.

Laissez donc passer cette vague inoffensive; elle n'englobera pas grand chose; faites donc, avant tout, le bon cheval quelle que soit la couleur et ne vous lamentez pas sur s'il est noir, car vous le vendrez encore plus cher s'il est réellement bon.

Je pourrais citer de très nombreux autres exemples poulains noirs de 18 mois vendus 4.500 francs; allez donc ne chercher des pécharés de ce prix; vous seriez bien embarrassés.

PH. DENIS, Président du Comité agricole de Clamecy

UNE CONFÉRENCE AU CONCOURS DE CHAROLLES

Peut-on guérir la fièvre aphteuse ?

« Jusqu'à ce jour, déclare M. Moussu, professeur à l'École d'Alfort, on n'est pas arrivé à mettre la main sur un médicament qui soit capable de lutter contre les agents microbiens qui provoquent cette maladie. »

En donnant le compte-rendu du concours de Charolles « Paris-Centre » a signalé la conférence faite par M. Moussu, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, sur la fièvre aphteuse et l'avortement épidémiologique.

Notre envoyé spécial à Charolles, M. Kraemer a extrait la substance de cette longue conférence et nous sommes heureux, aujourd'hui d'en donner nos lecteurs la première partie traitant de la fièvre aphteuse.

La seconde partie sur « L'avortement épidémiologique » paraîtra dans un de nos prochains numéros.

En entreprenant l'étude de la fièvre aphteuse, M. Moussu, professeur de pathologie à l'École vétérinaire d'Alfort, était certain d'intéresser au plus haut point les éleveurs charollais.

Avec une documentation serrée, et une connaissance approfondie de toutes les maladies qui ravagent nos cheptels, le distingué professeur tint pendant plus d'une heure en haleine son nombreux auditoire.

Dès le début de sa conférence, l'orateur se vit malheureusement dans l'obligation de déclarer qu'en ce qui concerne la guérison de la fièvre aphteuse, la solution n'est pas encore trouvée.

La marche géographique de la maladie

Malgré toutes les recherches qui ont été faites en France, en Hollande, en Angleterre, en Amérique, et un peu de tous côtés, nous en sommes encore à attendre la solution exacte.

Il y a bien quelques résultats intéressants, il y a bien quelques progrès, mais ce n'est pas encore ce que l'on peut désirer. Qu'a-t-on fait depuis ces dernières années ?

Autrefois, la fièvre aphteuse apparaissait sous forme d'épizootie, qui faisait le tour de la France et circulait généralement de l'Est vers l'Ouest. Nous avons pu suivre d'une façon minutieuse, les épizooties de 1888, de 1900, de 1907 et de 1910.

Depuis 1910, l'épizootie se poursuit sans interruption. La fièvre aphteuse a fait, tout dernièrement encore, sa réapparition sur le marché de la Villette.

Depuis l'été dernier, la fièvre aphteuse avait semblé être en décroissance à peu près sur tout le pays et on avait l'espoir de la voir disparaître.

Cet espoir est-il fondé ? Il s'agit d'une maladie tellement singulière.

Toujours est-il que depuis la fin de la guerre, la maladie, transportée de tous côtés durant les hostilités, existe à peu près dans toute la France. En 1919, l'épizootie a pris un caractère de gravité tout à fait exceptionnelle et là où on ne connaissait guère la maladie, il y eut des cas de mort très nombreux dans de grandes exploitations.

En 1919, on a constaté une diminution de la gravité, une diminution de la quantité des animaux atteints; mais à l'heure actuelle, quand on consulte les statistiques qui sont établies sur les points de répartition de la fièvre aphteuse, il semble que continuellement, elle fasse son tour de France.

De sorte qu'elle s'est installée chez nous en pays conquis elle y est à demeure comme une infection qui semble vouloir s'installer définitivement sur notre territoire.

Les préoccupations de l'Etat

L'administration de l'Agriculture, l'Etat, se préoccupent de cette grave question. Cette année, une subvention de 150.000 fr. a été votée au profit des laboratoires de recherches.

Que recherche-t-on dans ces laboratoires ? La découverte d'un moyen susceptible d'empêcher la maladie de se propager. Et si elle se propage malgré tout dans une exploitation, la découverte d'un moyen limitant sa durée d'évolution, ou limitant les pertes s'il doit se produire.

Il n'est pas d'éleveur qui, au cours de ces dernières années n'ait reçu de prospectus plus ou moins nombreux, annonçant partout une découverte sensationnelle: la question infaillible de la fièvre aphteuse ! Des commis-voyageurs se répandaient aujourd'hui dans tous les pays d'élevage pour vanter l'action de tel ou tel médicament, de telle ou telle substance recommandée contre la fièvre aphteuse.

Qué valent les remèdes préconisés

De tous ces remèdes préconisés, de tous ces médicaments tant vantés, il n'en est pas un qui puisse donner des résultats certains, malgré les belles promesses, malgré les affirmations données aux éleveurs dont le cheval est menacé.

On ne peut rien attendre, que dans telle ou telle exploitation, après avoir fait usage du médicament, ancé à grands frais, on ait fait des constatations heureuses; et que des guérisons se soient produites. Cela tient uniquement à l'évolution irrégulière de cette maladie sur l'animal atteint, et rien de plus.

Ce qu'il faut savoir, c'est que, en réalité, scientifiquement, il n'y a rien d'établi; aucun remède basé sur l'étude approfondie de ce fléau, n'est encore découvert.

Toutefois, il ne faut pas dire qu'il ne faille rien faire contre la fièvre aphteuse, que toutes les substances que l'on peut utiliser soient absolument inutiles.

Quand dans une exploitation on se trouve en présence de l'apparition de la maladie sur cinq ou six bêtes, quand on s'aperçoit que ces animaux ne mangent plus, qu'ils ont des lésions du côté des mamelles, lorsqu'il s'agit d'une vache laitière, on a tout de suite l'idée que l'on pouvait commencer le traitement par la bouche, ce serait un moyen de lutte contre la maladie.

Non, ce serait un moyen de lutte contre les complications de la maladie.

La fièvre est une maladie générale et non une maladie locale

Dans ce cas-là, la fièvre aphteuse est une maladie générale qui se traduit par des lésions visibles du côté de la bouche, des mamelles, aux ongles, et ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant tout et avant que les éruptions ne se révèlent, les animaux sont malades pendant plusieurs heures. Ensuite les éruptions enregistrées n'ont pas les caractéristiques d'une maladie locale seulement, c'est une manifestation d'une maladie générale.

El lorsque l'on dit aux éleveurs qu'il faut, à l'aide du produit qui leur est recommandé, badigeonner les lèvres ou les gen-

cives de telle ou telle lètte malade, cela est faux.

Il est, en effet, facile à comprendre que ce procédé ne peut pas donner le résultat attendu sur l'ensemble de l'organe.

Car, un traitement local peut amener une amélioration, mais il ne peut avoir aucune influence sur l'infection totale.

De sorte qu'il y a « quelque chose » de plus à faire. Ce « quelque chose » a été tenté de multiples façons. C'est surtout depuis une dizaine d'années que l'on s'est dit: Mais puisque la fièvre aphteuse est une maladie générale (qui se déclare tout d'abord dans le sang, qui atteint les tissus ensuite, et qui se traduit en troisième lieu par des éruptions cutanées, c'est en pratiquant — comme on le fait dans certaines maladies de l'espèce humaine — des injections d'une substance médicamenteuse, injections pénétrant dans l'épaisseur de l'organe, que l'on pourrait peut-être obtenir de bons résultats.

Et bien, tous ceux qui ont expérimenté dans cette voie, peuvent dire que jusqu'à ce jour, ils ne sont pas arrivés à mettre la main sur un médicament qui soit capable de lutter d'une façon radicale contre les agents microbiens et infectieux qui provoquent la maladie.

Il y a cependant des moyens qui ont été utilisés et qui permettent d'obtenir des résultats avantageux: quand dans une exploitation la maladie prend une forme grave, on utilise le sérum camphré. La fièvre tombe.

L'action bienfaisante du sérum

Ce sérum n'empêche donc pas la maladie, ne l'arrête pas, mais il fait tomber la température pendant cinq ou six heures et s'il était possible de répéter l'opération à plusieurs reprises, sans crainte de fatiguer l'animal, on obtiendrait certainement une amélioration sensible.

Un autre moyen, préconisé par un savant allemand est l'utilisation du virus de la fièvre aphteuse pour la réinjection, comme on le fait sur l'espèce humaine, pour le tétanos, la diphtérie ou le croup des enfants. Là encore, on rencontre bien des obstacles.

Il faudrait, en effet, entretenir des centaines d'animaux malades, pour pouvoir recueillir le sérum nécessaire. Ce qui serait coûteux et peu pratique.

En ce qui concerne la durée de la maladie, les Italiens préconisent ce procédé pour la raccourcir: quand une exploitation est assaillie par la fièvre aphteuse, il y a un malade le premier jour deux ou trois le second jour, et ainsi de suite. De sorte que la maladie traîne pendant des semaines dans l'exploitation. Le mieux serait de voir les animaux malades en moins temps. Pour cela, il suffit d'inoculer une petite quantité de sang malade sous la peau des sujets non atteints.

Citons encore un autre procédé expérimenté par M. Moussu lui-même: On pratique une saignée sur un animal malade depuis un ou deux jours. Le sang recueilli sera du sang virulent, qui permettra de transmettre la maladie.

Ce sang est alors inoculé aux autres animaux par dose de cinq à dix centimètres cubes. Par la suite, on voit que les sujets sur lesquels l'inoculation a été pratiquée sont malades dès le lendemain ou au bout de 36 heures.

Il en est qui ne font que de la fièvre, sans aucune éruption. Il en est d'autres qui font de l'éruption, mais très légère, et dont la guérison est rapide. Et enfin dans les différentes observations poursuivies par le professeur Moussu, on n'a jamais vu un sujet qui ait fait des complications du côté des pieds. Il est certain que les sujets à qui on inocule la fièvre aphteuse par un sérum sont toujours moins malades que ceux atteints d'une façon ordinaire par la maladie.

Les injections de sang

Si l'on veut éviter la mort d'une bête, il faut recourir à l'injection. Si l'on n'a pas de sérum à sa disposition, l'injection sera pratiquée avec le sang d'un animal récemment guéri. Cent cinquante centimètres cubes suffisent pour arrêter les dangers de complication.

La conférence très documentée de M. le Professeur Moussu et qui fut longuement applaudie, peut en somme, se résumer en quelques mots: Il n'y a pas de médicaments qui puissent empêcher la maladie d'évoluer; il y en a peu qui soient capables de l'empêcher de se propager. Si l'on ne peut empêcher la maladie de se propager, le plus simple est de donner la maladie aux animaux non encore atteints et de donner sous la forme la plus atténuée, soit par le sang, soit par le sérum.

CONCOURS DE MOULINS

VISITEZ le STAND de la

RAFFINERIE SAY

MÉLASSE SAY Produits mélassés FAÏLE SAY pour la nourriture SON MÉLASSÉ des Bestiaux

CHARL. A. rue de Presle, MONTLUÇON

VOULEZ-VOUS QUE

VOS BŒUFS, VOS VACHES, VOS MOUTONS, VOS PORCS, VOS VEUX, VOS VOLAILLES n'aient aucune maladie employez la

PROVENDE ORIENTALE

qui se recommande chez tous les animaux épais, les vaches venant de mettre bas, en cas d'avortement ou de non-développement, en cas de faiblesse générale, les diarrhées chroniques, la cachexie, la fièvre aphteuse, etc.

La boîte: 6 fr. 60; les 5 boîtes: 30 fr.; les 24 boîtes: 436 fr., impôt compris. Beaucoup de lait.

Médecins des Initiations.

Préparés Vétérinaires ADRIEN SASSE, Orléans 12 et 14, rue Charles-Crozier, - T. 15 bis. 22-23

Représentants actifs sont demandés

Grands Magasins de Nouveautés

PARIS-NEVERS

NEVERS -- 15, rue La-Fayette -- NEVERS

Grande Mise en Vente de Blanc

Judi 2 Février et jours suivants

Préservez-vous de LA GRIPPE!!
 Prenez
L'UNIVERSEL ANTI-NÉVRALGIQUE
 Composé de Plantes médicinales bienfaisantes
 FORTIFIE LES BRONCHES ET PRESERVE DES ÉPIDÉMIES
 Le paquet pour un litre, avec mode d'emploi: 0 FR. 50
TH. ARCHIMBAULT, HERBORISTE BOTANISTE
 30, rue du Commerce, Place Mancini, Nevers
 FABRIQUE SPÉCIALE DE BANDAGES, CEINTURES, CORSETS

ATELIERS PONCEAU
 SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre)

Livrable VOITURES A BESTIAUX
résultes VOITURES ÉQUARRISSAGE
 Essieux coudés
 LOIS SECS DÉBITES TOUTES DIMENSION

A Ceux qui Toussent
 Asthmatiques
 Bronchiteux
 Catarrheux
 Emphysémateux

Sirop des Vosges CAZÉ

C'est le remède le plus agréable, le plus énergique, qu'il s'agisse d'un simple rhume, d'une grippe, d'une mauvaise toux avec crachats persistants, d'un asthme avec sifflements des bronches.

Comme l'eau éteint le feu, le « Sirop des Vosges Cazé » éteint et guérit l'inflammation des bronches. Sous son influence, la toux s'atténue pour disparaître bientôt; l'oppression cesse, la respiration devient normale, le sommeil revient calme et reposant.

Faites la dépense d'un franc et vous reconnaîtrez que le Sirop des Vosges ne se paie pas de mots, mais agit: mettez-vous bien en tête qu'il faut vous soigner pour éviter les pires complications. La santé, mieux que l'argent, est un capital à conserver.

De Saint-Livrade (Lot-et-Garonne), M. Lafage, propriétaire, nous écrit ceci:

« Je puis vous affirmer du contentement que me procure votre Sirop des Vosges. Après de mauvais hivers, j'avais pris une bronchite avec de l'asthme, je toussais beaucoup, et il m'était impossible de dormir la nuit étant forcé de me lever pour faire cesser les crises. Votre Sirop des Vosges vaut toutes les drogues du monde. Depuis que j'en prends, je me sens les bronches plus nettes, je crache moins, je tousses moins, je siffle moins. Je dors maintenant mes nuits, et je peux faire du vélo dans la journée: ce que je ne connaissais plus depuis longtemps. »

Enrhumés, Grippés,

si vous toussiez encore c'est que vous n'avez pas encore pris le bon remède. La preuve de la qualité pour un remède c'est la guérison, et le bon remède est celui qui guérit. Vous l'avez à portée de la main, le meilleur remède: c'est le « Sirop des Vosges Cazé ».

Toutes Pharmacies. Le grand flacon: 6 fr. 60. Envoi de deux flacons franco gare contre mandat de 13 fr. 20 adressé aux Laboratoires CAZÉ, 65 bis, avenue de Châtillon, Paris. Broch. renseignements gratuits.

Le PHOSPHORGANE
 la sauvera!



Mères!
 dont les filles
 sont anémiques

soit du fait d'une croissance trop rapide, d'une alimentation déficiente, d'un travail exagéré, soit pour toute autre cause, vous pouvez les sauver!

Le Phosphorgane
 composé de phosphate nucléiné rendu assimilable par une savante préparation, est un réparateur de l'organisme et le spécifique le plus certain de l'anémie.

Sous son action puissante, le sang reprend sa force, les muscles atrophiés se gonflent, les nerfs irrités sont calmés, les joues se colorent et s'arrondissent, les yeux reprennent leur éclat.

la santé est rendue

Le Phosphorgane est le remède unique et souverain des anémies, des convalescents, des neurasthéniques, des tuberculeux, des surmenés.

Le flacon: 7 fr. — Les 6 flacons: 40 fr.

GRANDE PHARMACIE PARISIENNE
 A. COUPECHOUX, Pharmacien, BERNAMONT, Successeur
 NEVERS — 87, Rue du Commerce — NEVERS

AVIS
 Monsieur SIMONNEAU, Directeur « Aux Pêcheurs de l'Océan » a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants répandus à son égard sur la qualité de la marée qu'il vend, sont absolument faux.

Les pièces de poisson livrées par lui à la consommation, sont fabriquées avec du poisson de toute première fraîcheur.

Les acheteurs sont priés d'en faire faire l'analyse au laboratoire municipal, aux frais de M. Simonneau.

Celui-ci prévient les colporteurs qu'ils seront poursuivis conformément à la loi. 1751

ON EST ACHETEURS
 braises propres et sèches de charbons de bois cuits en forêts. Faire offres à Messieurs BOGNEAU Frères à Montceau-les-Mines. 532

A VENDRE
 Pour cause de cessation d'exploitation forestière
 8 BŒUFS DE TRAVAIL
 S'adresser: M. G. BLANCHARD, rue de l'Égalité, Donzy (Nièvre). 1648

MARCS DE BOURGOGNE
 ON DEMANDE
 REPRESENTANTS SÉRIEUX pour la vente des marcs de Bourgogne liqueurs, fines et vins vieux de Bourgogne, dans la région.
 S'adresser: Grande Distillerie Paul PETIT, à Auxerre. 1600

A VENDRE ENVIRON
 150 BÈRES CUBES DE CHÊNES EN LIGNE
 En forêt du Bouillon sur route entre Dir et Narcy, au Bouillon, par Moncaux (Nièvre) 3043

La cidrerie de Briare
 Informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement vendeuse d'excellent cidre pur jus, également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés. 4549

Fournitures pour Usines
 APPAREILS ÉLECTRIQUES
 Câbles, Fils isolants, Moulures, Moteurs et Dynamos

COURROIES
 en BALATA, COTON, CUIR et POIL de CHAMEAU

Garnitures de Presse-Etoupes
 en Amiante, Chanvre, Coton et Caoutchouc

Huiles et Graisses
 Pour décolletage Transmissions et Moteurs

ORGANES DE TRANSMISSION
 Arbres, Bagues, Manchons, Paliers, Poulies bois et fer

PETIT OUTILLAGE
 ALESOIRS, FILIÈRES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROTOUX, NEVERS
 2, Place de la Foire
 MAISON PRINCIPALE A PARIS

Plantes Vertes & Fleuries
 Fleurs de Nice
 Sont toujours en abondance chez

CHEVALIER
 Horticulteur
 1, rue de Mouësse — 4, Place Prés-Wilson
 Téléphone 4-22

EXPÉDITION et LIVRAISON IMMÉDIATE

Tracteur FORDSON
 Le plus léger, le plus puissant, le plus maniable

Démonstration sur Demande

G. DE RIBOU
 30 rue Vauban NEVERS - Téléph. 4-53

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE Une Industrie, Un immeuble

ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS **LOUIS ALEXÉLINE, R. Hoche, 14** Ancien Juge de Paix de Nevers

ELIXIR HUMBERT

FORTIFIÉ ET FAIT ENGRAISSER

Des Preuves

Mme Gadriot, place des Albés, à Salins (Jura), écrit le 24 juin 1921:

« Monsieur HUMBERT,
 « Je dois vous dire que dès les premières cuillerées de votre Elixir, j'ai senti un changement radical dans ma santé; j'ai un appétit formidable. Toutes mes amies qui m'ont vue si pâle, si maigre, si malade, sont stupéfaites de me voir bien portante aujourd'hui. Mon docteur en a été étonné aussi et m'a demandé votre adresse. Recevez, M. Humbert, etc. »

M. Lambert, 16, rue Schwendi, à Strasbourg, reconnaît dans sa lettre du 5 août 1921, que son fils, très anémique, 16 ans, s'est beaucoup fortifié et rétabli par l'usage de l'ELIXIR HUMBERT.

Il est prouvé que l'ELIXIR HUMBERT guérit avec certitude tous les cas d'anémie, croissance, formation, pertes de sang, suites de couches, faiblesse générale surmenage, etc., etc. — Dans toutes les bonnes pharmacies.
 Le traitement revient à dix sous par jour.

CIRAGE-CRÈME
 A. MULARD
 PANTIN

PAPILLON NOIR

La demander PARTOUT